



# Mauvaise adresse sur preoces verbal pour stationnement

Par **espo13**, le **13/03/2013** à **10:54**

Bonjours ,

Je me permet de vous contactez car j'ai un soucis a propos de 2 Procès Verbaux pour stationnement sur place réservé aux personnes handicapés dont l'adresse constaté de l'infraction ( donc marqué sur le "P.V." ) est différente de l'adresse de ces places .

Je m'explique , je roule avec un véhicule de fonction au moi de juin 2012 , je me gare sur une place handicapée . 3 semaines plus tard , le service des véhicule de fonction de mon employeur m'envois un courrier stipulant que le dimanche vers 7.00 , les services de police ont établi un P.V. pour stationnement interdit ( normal ) mais avec une adresse différente de la ou se trouve la place . ( J'étais garer devant le 100 avenue Jules CANTINI et sur le pv il y a le 110 avenue Jules CANTINI ) . De plus le temps que les service trouve le responsables du véhicule l'amende était majorée .

La deuxième contravention est quasiment basé sur le même principe , sauf que la place handicapé n'était pas visible ( tout le monde se garde en épi sur une place normalement prévu parallèlement au trottoir ( du moins sur le trottoir ) . Les services de police me mette a 02.15 du matin un p.v. pour stationnement interdit . La place est du coté impair et sur le p.v. il est inscrit le numéro de porte donc de l'autre coté de la rue . La place est devant un chantier ( donc pas de numéro de porte apparent), et du coté pair , pas de place handicapée devant le numéro 4 ( rue LOUIS REGE ) . Et toujours le même principe , le temps que les services me retrouve , l'amende était majorée .

Je sait que ces stationnement ne sont pas joli , mais si vous connaissiez Marseille , le centre ville , je pense que vous comprendriez ... De plus , le véhicule de fonction , est un utilitaire ( Renault Trafic réhaussé ) donc impossible de le garer dans mon garage .

J'aimerais savoir s'il y avait possibilité de contester les P.V. pour défaut d'adresse ???  
Ensuite si quelqu'un pouvait m'aider dans le déroulement des démarches .

Cordialement

P.S.: si vous souhaitez plus de précisions , dites le moi je ferais mon maximum .